



Département de la GIRONDE

Arrondissement de Bourges

M A I R I E
D E

CUBZAC-LES-PONTS

33246 CUBZAC-LES-PONTS

Téléphone : 05 57 45 02 11

Téléfax : 05 57 45 99 47

Email : mairie.cubzac@laposte.fr

Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : -

Abstentions : -

Date Convocation : 29/11/2017

Délibéré par le Conseil Municipal

à Cubzac les Ponts, le : 18/12/2017

Envoyé en préfecture le 21/12/2017

Reçu en préfecture le 21/12/2017

Attaché le **28 DEC. 2017**

ID : 033-213301435-20171221-2017_72-DE

Délibération n° 2017 - 72

Lundi 18 décembre 2017

L'an deux mille dix sept, le dix huit du mois de décembre à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt neuf novembre deux mille dix sept

Présent(s) : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT - Maribel ROBERT SOARES - Cyril CHERIGNY - Denis RICHARD - Jean-Paul SCHAUS - Anna SANTONJA - Jean-Roger THUILLIAS - Corinne JEANDONNET - Josiane DESTOUESSE - Michel BARSE

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Nadia BRIDOUX MICHEL *procuration à Alain TABONE*

Sylvie AMAN procuration à Cyril CHERIGNY

Daniel CHAUVIGNAT procuration à Vincent RAYNAL

Absent(s) excusé(s) : Gilles THIBAUD – Sandra BERTHOLON FOUGERE – Nadia BRIDOUX MICHEL –

Sylvie AMAN – Daniel CHAUVIGNAT

Le secrétariat a été assuré par : Ravi NOURBHAY SOUNDERA

**DELIBERATION PORTANT SUR LA SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT
D'ASSURANCE INCAPACITE DE TRAVAIL 2018**

Vu la convention d'adhésion au service d'assistance de gestion des contrats du Centre de Gestion de la Gironde du 16 février 2017,

Vu les conditions particulières relatives aux conditions générales « version 2018 » des contrats 3411H et 1406D,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

La commune a demandé une proposition d'assurance à CNP Assurances, pour la couverture des risques incapacités du personnel. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion, laquelle a été confiée par voie de convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, sans surcoût pour la collectivité.

Le texte de cette proposition est soumis aux conseillers auxquels il est demandé de souscrire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la souscription au contrat assurance du personnel proposé par CNP Assurances pour une durée d'une année ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce contrat ;

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;

Certifie également que les produits issus de ces ventes seront reversés au Centre Communal d'action sociale de la commune de Cubzac-les-Ponts.



Le Maire,

Alain TABONE